



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/71
25 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 JANVIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint
une communication que le Président de la Géorgie, S. E. M. Edouard Chevardnadze,
a adressée aux membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter CHKHEIDZE

ANNEXE

Lettre datée du 22 janvier 1999, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président de la Géorgie

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter sincèrement pour votre labeur considérable en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde et votre dévouement à cette cause.

Vos efforts inlassables visant à restaurer la paix et l'abondance dans mon pays, ainsi que les contributions personnelles du Secrétaire général et de son représentant spécial en ce sens, l'engagement résolu des Amis du Secrétaire général et de tous ceux, hommes et femmes, qui travaillent avec ardeur parmi les fonctionnaires internationaux en vue de parvenir à un règlement politique d'ensemble en Abkhazie sont vraiment inestimables.

Il est regrettable que nos efforts conjoints continuent de se heurter à des obstacles insurmontables et ne nous permettent pas de nous mettre d'accord pour parvenir à un règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie).

Nous ne pouvons entrevoir la fin des souffrances de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dont la situation physique et morale est indescriptible. Ce problème persistant est préjudiciable à la situation politique et économique du pays.

Les actes de violence contre les rapatriés dans les villages de la région de Gali se poursuivent, leurs auteurs restent impunis et la paix fragile demeure gravement menacée.

Aujourd'hui, alors que la communauté internationale est sur le point de définir et d'orienter les efforts futurs de l'Organisation des Nations Unies, je me permets de présenter une évaluation de certains aspects importants.

Il est manifeste que le régime séparatiste fait systématiquement obstruction à toute initiative de paix. Les attaques menées depuis le territoire qu'il contrôle contre les villages de la rive gauche de l'Inguri se sont intensifiées et les mesures prises pour leur mettre un terme sont habilement utilisées pour justifier le blocage des réunions de travail quadripartites.

Les déclarations de propagande sur les opérations desdites milices abkhazes contre des bandits imaginaires et les opérations punitives menées ensuite contre de paisibles civils sont devenues pratique courante.

De temps à autre, nous entendons des critiques infondées contre les organisations internationales et le Gouvernement géorgien accusés d'entraver le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Tout cela alors qu'en mai dernier nous avons été témoin d'une vaste campagne de violence contre la population géorgienne, constituant clairement ce que l'on reconnaît internationalement comme une politique de nettoyage ethnique.

Des déclarations absurdes ont été faites sur une prétendue opération amphibie qui aurait été menée par des Géorgiens sur le littoral. Une propagande mensongère sévit parmi la population abkhaze et vise à discréditer le Gouvernement géorgien et à attiser les haines ethniques.

Ce faisant, les séparatistes ont créé des obstacles insurmontables à l'élaboration de textes essentiels au bon déroulement du processus de paix qui auraient défini les mesures organisant le retour des réfugiés et favorisant le maintien de la paix et le redressement économique de la région.

Il a été impossible, de la sorte, de tenir une réunion au cours de laquelle était prévue la signature de tels textes, réunion qui, si elle avait eu lieu, aurait sans aucun doute souligné les obligations des parties et posé concrètement les bases permettant d'établir la responsabilité de quiconque ne respecterait pas les accords conclus, ce qui, assurément, ne ferait pas le jeu des séparatistes et de leurs partisans.

L'infrastructure sociale et économique de la région abkhaze a été complètement détruite sous le régime séparatiste. La toxicomanie et l'alcoolisme se sont répandus parmi les jeunes. La région a été abandonnée par la majorité de la population.

Il est clair que le réveil du problème abkhaze favorise les plans de certaines forces. Il a assurément un caractère politique et cache des plans de grande envergure. Cette situation aggrave la tension dans l'ensemble du Caucase et s'oppose radicalement aux intérêts des Abkhazes et des Géorgiens.

Il convient de prêter une attention sérieuse à l'application des décisions du Conseil de sécurité et, ce qui est plus important, à l'élaboration et à l'adoption de résolutions plus fermes et plus exigeantes.

Le problème abkhaze, qui a été artificiellement créé, oppose deux positions : la première prévoit des efforts visant à renforcer la tolérance, la croissance économique et la coexistence pacifique des différentes ethnies; la seconde découle d'ambitions et d'intérêts politiques criminels, avec toutes les graves conséquences qui peuvent s'ensuivre.

La situation actuelle nous impose le respect de certains principes et la prise de mesures décisives. Il est primordial que s'amorce le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Parallèlement à ce processus, il faut créer de bonnes conditions de sécurité pour les rapatriés, qui soient non seulement garanties par des textes mais aussi par des mesures concrètes qui seront appuyées par le Gouvernement géorgien et pourront servir à rétablir la confiance entre les parties.

Afin que ce processus démarre sans délai, il est nécessaire de définir le statut international des rapatriés, pour éviter que l'on exploite leur situation à des fins politiques sordides.

Pour créer les conditions de sécurité, il faut que la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) s'acquitte pleinement de son mandat. Pour ce faire, il faut qu'elle aussi bénéficie de conditions de sécurité.

La Géorgie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réussite finale de la Mission et ne doute pas que cette question ne demeure inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La stabilisation de la situation est clairement dans le meilleur intérêt de tous les pays de bonne volonté, et le renforcement du rôle de la communauté internationale dans ce processus peut sans aucun doute jouer un rôle décisif.

Nous attachons une importance spéciale à la réunion des parties qui a eu lieu à Athènes. Cette réunion a clairement montré le potentiel considérable des relations informelles entre les gens. Nous rendons à cet égard hommage au Gouvernement grec et, en dépit des obstacles qui se dressent devant nous, nous devrions appuyer activement le développement d'une telle initiative.

Les activités de la MONUG ayant trait au développement et à la promotion des droits de l'homme peuvent contribuer fortement à l'instauration de la tolérance entre les parties. Je crois que nous sommes en mesure de mettre au point un programme d'action efficace pour ce mécanisme important.

Malheureusement, la mise en place et le fonctionnement de groupes d'enquête mixtes se heurtent à de graves obstacles. Ces groupes ont été constitués pour enquêter sur les violations des accords conclus, car la découverte de la vérité revêt une importance primordiale, et non pour s'accuser mutuellement mais au contraire pour consolider les forces de bonne volonté. Nous espérons que le Conseil de sécurité appuiera le renforcement de la MONUG avec la composante juridique qui devrait définir l'orientation des activités d'enquête.

Les activités politiques de la MONUG devraient, elles aussi, être renforcées. Elles contribueront aux activités du Conseil de coordination, conformément à l'accord de Genève, en y ajoutant un nouvel élément de gouvernance internationale.

Nous attachons une grande importance aux activités de la MONUG dans le domaine de l'information. L'ensemble de la population en Géorgie, en particulier celle qui se trouve dans la zone du conflit, doit être bien informée sur les efforts de paix de la communauté internationale. Dans certaines circonstances, des informations objectives peuvent jouer un rôle décisif dans le règlement d'un conflit.

Nous sommes gravement préoccupés par les attaques menées contre les membres de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Nous sommes pleinement conscients du préjudice que cela peut porter au processus de paix, et cela va totalement à l'encontre de nos intérêts.

Ces faits nécessitent une enquête approfondie et une évaluation attentive. Il importe également d'étudier sérieusement comment une force de maintien de la paix pourra s'acquitter du mandat recommandé par le Conseil des chefs d'État.

Il est inadmissible de rester indifférent au fait que certains membres de la Force de maintien de la paix de la CEI participent à des engagements armés. Par ailleurs, il serait raisonnable de réfléchir aux propositions concrètes

visant à accroître l'efficacité de la surveillance internationale de l'opération de maintien de la paix de la CEI.

L'opération de maintien de la paix de la CEI et la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, disposent de vastes ressources inutilisées pour le règlement du conflit. Nous espérons que des mesures efficaces seront prises en vue de tirer pleinement parti de ces ressources.

Le rôle des Amis du Secrétaire général, à savoir des États faisant autorité sur le plan international, revêt une importance spéciale dans le règlement global du conflit. Je ne doute pas qu'avec leur assistance nous parviendrons à élaborer un plan d'action qui nous permettra pas à pas d'atteindre nos objectifs.

La communauté internationale quant à elle devrait être consciente des conséquences de l'escalade du conflit et se tenir prête à intervenir pour imposer la paix.

Car, pour éliminer ce foyer de tensions dans le Caucase, il convient, en même temps que l'on déploie de complexes efforts de paix, d'envisager aussi la possibilité du recours à la force.

Excellences, je suis persuadé que le Conseil étudiera comme il se doit nos suggestions. Je suis en outre convaincu que ce n'est qu'ici, dans les salles de cette organisation universelle, que nous trouverons les moyens de parvenir à un règlement pacifique négocié de notre problème.
